

# L'Association Maison de l'Enfance c'est :

## 4 Centres de Loisirs Educatifs



### Le Projet

Notre Association adhère au projet éducatif des Francas. Nos centres de loisirs éducatifs sont habilités et répondent à la réglementation de la DDOS.

Nos centres de loisirs éducatifs sont des lieux d'**apprentissage de vie en collectivité**, ils permettent aux enfants et aux adolescents de **construire leurs propres loisirs, de vivre des aventures et d'acquérir de l'autonomie**. Grâce à des activités ludiques, **nos équipes pédagogiques accompagnent vos enfants dans leur développement et leur épanouissement**.

Chaque centre de loisirs éducatifs fonctionne avec un projet pédagogique spécifique, adapté au public, au territoire et à la période.

### Les Activités

Sur chaque période, des projets d'animation sont mis en place afin d'offrir une ouverture culturelle, sportive et artistique aux enfants accueillis et à leurs familles

La Maison de l'Enfance possède un Terrain d'Aventures, une ludothèque-bibliothèque et un site multimédia... sans oublier les spécificités de la ferme pédagogique du Jardin de Toni.

Nous utilisons régulièrement les équipements sportifs et culturels de la ville de Billère (piscine, stades, gymnases, bibliothèque, salles de spectacles...)

En plus des activités mises en place par nos équipes d'animation dans nos centres, nous organisons tout au long de l'année des sorties (de proximité ou plus lointaines) ainsi que des camps pendant les vacances scolaires.

Nous travaillons avec des prestataires extérieurs et des partenaires associatifs locaux qualifiés.

### Les Actualités

Toutes les actualités sur les projets, les activités, les inscriptions... sur notre site internet [www.maisonenfance64.fr](http://www.maisonenfance64.fr)



**MERCREDIS**  
**Année scolaire 2018-2019**  
**Nos Centres de Loisirs Educatifs sont ouverts de 7h45 à 18h30**  
**Possibilité d'accueil et de départ échelonné**



Pour inscrire vos enfants, il faut OBLIGATOIREMENT...

- . Un dossier d'inscription par enfant avec les coordonnées à jour
- . L'attestation d'assurance 2018/2019 à fournir au plus tard le premier jour de présence
- . La copie des vaccinations à jour avec le nom et le prénom de l'enfant
- . Le récépissé du règlement intérieur complet, daté et signé par les parents
- . Avoir payé toutes ses factures et être à jour de l'adhésion (22€/famille/12 mois)
- . La plaquette de réservation complétée, datée et signée avec les 4 règlements correspondants à la première période (Septembre-Décembre) ou la mise en place du prélèvement automatique (RIB + Mandat SEPA)

Pour les familles concernées:

- . Les attestations de droits ATL CAF, MSA, CASI, ASE...
- . Les notifications PAI, MDPH...

Accueil / Secrétariat de la Maison de l'Enfance-Impasse Nederpeld-64140 Billère

Lundis 9h00-12h00  
Mercredis 9h00-12h30 & 14h30-18h30  
Vendredis 13h00-17h00

05 59 62 21 02  
accueil@maisonenfance64.fr  
[www.maisonenfance64.fr](http://www.maisonenfance64.fr)



# Réservation des mercredis Année Scolaire 2018-2019



Nom de l'enfant : .....

Billère  Extérieur

Date de naissance : .....

Tarif 2018 :

Structure fréquentée : Maison de la Petite Enfance  Maison de l'Enfance  Jardin de Toni

Tarif 2019 (QF en Janvier) :

	SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DÉCEMBRE			JANVIER			FÉVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUN - JUILLET								
	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M						
2018 - 2019	5	12	19	26	3	10	17	7	14	21	28	5	12	19	26	30	6	13	20	27	3	10					1	8	15	22	29	5	12	19	26	3
Matin																																				
Repas																																				
Après-midi																																				
Montant estimé																																				
ASE																																				
CCAS																																				
Montant à régler																																				
PA																																				
Chèques																																				
Espèces																																				
CESU																																				
ANCV																																				

FAIRE DEVIS pour prise en charge OUI  Référént : .....  
NON

Adresse mail pour envoi des FACTURES si le service n'est pas activé  
Email : .....

MODIFICATIONS à apporter au dossier (n° de tel, adresse, email, allergies...)  
.....

### MODALITES Modification / Annulation

> Les modifications doivent être faites par téléphone, mail, au secrétariat ou auprès des directeurs au plus tard le jeudi précédent - 18h (les animateurs ne sont pas habilités à prendre les modifications et/ou annulations).

> Après réservation, toute absence non justifiée dans les temps sera facturée.

> Avec un certificat médical seul le repas vous sera facturé. Pour être pris en compte, le certificat médical est à fournir dans les 8 jours suivants l'absence.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions et délais de modification et d'annulation. J'atteste avoir signé et donné au secrétariat le récépissé du règlement intérieur.

date : ...../...../..... Signature obligatoire :



Avec le soutien et la participation financière de :